

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU en date du Mercredi 07 décembre 2016.

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe PAGEOT.

Sont présents: Jean Philippe PAGEOT, Eric LAFAURIE, Jocelyne AUDRAN MAURY, Lionel CHABREYRIE, Laurence GOURSAT, Patrick LAVILLE, Hervé CLEDEL, Isabelle GRISET, Jean DELVERT.

Absent excusé: néant.

Absents : Nicole CREMOUX , Jean Paul CAMPASTIE.

Secrétaire de séance : Jean DELVERT.

Laurence GOURSAT donne lecture du compte rendu de la séance du 02 novembre 2016, qui est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

Délibérations :

1/ **Avis sur l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter (régularisation administrative) présentée par la SAS SOLEV à Martel.**

2/ **DM 2016 n°3 budget principal : subvention voyage scolaire école.**

Nous passons à l'ORDRE DU JOUR.

1/ OBJET: Avis sur l'enquête publique relative à la demande d'autorisation d'exploiter (régularisation administrative) présentée par la SAS SOLEV à Martel :

Vu l'arrêté préfectoral 13 octobre 2016 portant ouverture d'une enquête publique relative à une demande d'autorisation d'exploiter une usine de métallisation sous vide, de vernissage de matières plastiques et de verre ainsi que les activités annexes qui s'y rattachent présentée par la SAS SOLEV Martel (régularisation administrative),

Vu la nomination d'un commissaire enquêteur et ses permanences en mairie de Martel durant l'enquête publique ,

Vu l'avis de l'autorité environnementale de la préfecture de région Occitanie rendu le 07 octobre 2016,

En application des dispositions de l'article R 512-20 du code de l'environnement le conseil municipal de chaque commune concernée par l'enquête est appelé à formuler un avis sur le projet.

Après examen des différents rapports établis (Préfecture du Lot), en avoir débattu et délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable sur le projet sous réserve qu'un contrôle du suivi constate bien la réalisation des dispositions préconisées par ces divers rapports.

Délibération adoptée par 9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

2/ OBJET: Décision modificative Commune n°2016 03 - subvention voyage scolaire :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande d'aide financière présentée par l'enseignante pour la réalisation d'un voyage scolaire.

Il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
6226	Honoraires		-700.00
6574	Subv. fonct. Associat., personnes privées		+700.00
TOTAL :			0.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue une subvention de 700 euros.

Délibération adoptée par 9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

Questions diverses :

Bibliothèque : convention d'échange de livres avec la commune de Martel :

Isabelle Griset a contacté la bibliothèque de Martel dans le cadre d'une collaboration visant sur des échanges, dans le futur, de livres, et d'une concertation également dans l'achat des livres, afin d'éviter des doublons.

Point école :

La réunion avec Mr le Dasein s'est tenue ce jour 7 décembre.

L'inspecteur a visité à partir de 15h les écoles du RPI avec leurs installations (Martel, Baladou et Cuzance).

Une réunion s'en est suivie à Cuzance et Mr le Dasein a de nouveau exposé les projets futurs de la baisse des effectifs dans l'enseignement, donc de suppression de postes dans le Lot dans les années à venir.

Dans l'immédiat, les trois municipalités vont s'attacher non seulement à constater le bon fonctionnement du RPI tel que constitué lors de la dernière rentrée scolaire, mais aussi et surtout à le conforter en vue de le maintenir.

Caisse d'Allocations Familiales Lot : contrat enfance jeunesse :

Le contrat enfance jeunesse 2012 – 2015 signé avec les communes de Creysse, Lacave, Mayrac, Meyronne et Saint Sozy est arrivé à échéance.

Compte tenu de la qualité des prestations, le conseil décide de renouveler la convention pour 2016 – 2019.

Entretiens avec le personnel municipal :

Mr le Maire et Isabelle Griset se sont entretenus individuellement avec chaque membre du personnel municipal. Ces entretiens ont permis d'échanger et de faire le point sur le contenu du poste de chacun.

Musique sur film :

Un devis a été reçu pour mettre en musique le film tourné à l'initiative des jeunes avec les aînés : coût 89€.

Train de nuit :

Il nous est demandé de signer une motion en vue du maintien du train de nuit Rodez – Capdenac – Figeac.

Considérant que ce service représente un élément important dans le désenclavement de nos régions, le conseil municipal se prononce favorablement en faveur de cette motion.

Délibération adoptée par 9 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Mr le Maire à 22 h 30 mn.

En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.

Le Maire
Jean-Philippe Pageot
Baladou 13/12/2016